Trêve hivernale : La CNL exige l'arrêt des expulsions !

Le 1er novembre marque le début de la trêve hivernale. Jusqu'au 31 mars, les expulsions locatives sont suspendues, sauf exceptions. Mais pour des dizaines de milliers de familles, ce répit ne fait que repousser la menace qui redeviendra effective dès le printemps.

Les chiffres sont accablants. Près de 25 000 expulsions ont été réalisées avec le concours de la force publique en 2025, soit une hausse de 60 % en dix ans. Plus de 50 000 personnes sont ainsi jetées hors de leur logement. Derrière ces chiffres, des familles, des enfants, des retraités, des travailleurs pauvres, et jusque dans le Val-de-Marne, à Choisy-le-Roi, où Berthe, 90 ans, est menacée d'expulsion de sa résidence seniors après la liquidation de celle-ci ! La CNL se mobilise pour la défendre.

La loi Kasbarian-Bergé, votée en 2023, a accéléré cette politique de répression des locataires en difficulté. Sous couvert de lutter contre les squatteurs, elle a délibérément pénalisé les locataires en impayés, transformant leurs difficultés financières à un délit et facilitant les procédures accélérées d'expulsion. Elle a ainsi ouvert la voie à une politique liberticide et anti pauvres, qui trouve aujourd'hui un prolongement avec la plateforme Sigilio, qui entend ficher les locataires en impayés pour permettre leur mise à l'écart et organiser un véritable tri social des habitants.

Aujourd'hui, alors que les loyers et les charges explosent, cette politique se systématise. Les ménages les plus précaires paient le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Le gouvernement les fragilise davantage et transforme leurs difficultés à se loger en menace permanente d'expulsion.

Face à cette politique, la CNL exige des mesures immédiates pour que la trêve hivernale ne soit pas une simple parenthèse :

- L'arrêt pur et simple des expulsions locatives ;
- Le gel général des loyers et la mise en place d'un moratoire sur les charges locatives ;
- La relance d'un plan massif de construction de logements sociaux et des investissements importants pour rénover énergétiquement le parc existant ;
- La concertation réelle des habitants lors des projets de démolition HLM ;
- La réquisition des logements vacants pour répondre à l'urgence et engager une politique d'éradication du sans-abrisme.

La CNL revendique également l'inscription du droit au logement dans la Constitution et la création d'une Sécurité sociale du logement (SSL), reposant sur une Caisse nationale de protection locative. Financée par la mutualisation des dispositifs de solidarité existants et une

contribution des bailleurs, elle prendrait en charge les impayés liés aux accidents de la vie, garantirait le maintien dans les lieux et préviendrait les expulsions. Cette proposition va nourrir en cette fin d'année 2026 un projet de loi à la rédaction duquel participe la CNL.

On ne combattra pas la crise du logement en jetant les locataires dehors. La CNL exige le maintien de la trêve hivernale tout au long de l'année et l'arrêt des expulsions locatives.

Montreuil le 2 novembre.